

## Notes SEL-CGT Valenciennes Conseil ISTV du 15 juin 2017 à 14h30

Il s'agit des notes rédigées par le camarade présent, pas du compte-rendu officiel de la séance (bientôt disponible sur l'ENT).

### 1) Informations générales

- Comme chaque année, le **nombre d'étudiant.es va augmenter** dans les Universités mais pas les moyens. L'ISTV est directement concerné. On parle d'une centaine de demande d'inscription en plus. On intervient pour que les étudiant.es étranger.es soient aidé.es à la rentrée pour leurs démarches administratives. Réponse : on fera une réunion. Cette problématique doit de toute façon être réglée au niveau de l'Université.
- On en vient à « **e-candidat** ». C'est apparemment aussi difficile pour les membres du personnel que pour les étudiant.es. La direction affirme que pour cette première année, les délais seront plus longs (tant mieux) !
- Bilan **investissement de l'ISTV** et de l'UVHC pour les différents départements de l'ISTV : 550 000 € au total (le détail devrait être sur l'ENT).

Débat. L'argent qu'a besoin l'ISTV pour fonctionner n'est couvert qu'à 10 % par le ministère (les dotations). Le reste, c'est les ressources propres de l'ISTV. Aujourd'hui, un gros travail est fait pour trouver de l'argent, notamment avec l'apprentissage. On a ici l'exemple parfait de ce qu'est l'autonomie des Universités où elles doivent trouver les ressources financières elles-mêmes. Ce mode de financement est à combattre. Ce n'est pas aux membres du personnel de trouver de la thune pour que nous étudions convenablement.

- Dans les travaux en cours, on parle de la création d'un espace de « **Co-Working** » dédié à la réussite des étudiant.es. Celui-ci sera animé par un **service civique**. On s'est opposé au fait que l'ISTV missionne une personne en service civique... c'est-à-dire d'une mission de 9 mois, payée environ 500 € par mois... Ce qui remplace clairement un emploi. De plus, cela ne correspond pas du tout à la mission première du service civique. Une enseignante s'est associée à notre mécontentement. La CGT ouvrera dès la rentrée avec le ou la jeune (qui a entre 18 et 25 ans) qui effectuera cette « mission » comme elle a su le faire au CROUS de Lille qui généralise ce genre de contrat ultra-précaire !

### 2) Projet d'établissement = restructuration

Retour du Ministère : le Projet est original mais ne peut être fait seulement si l'Université change de paramètre juridique c'est-à-dire crée un nouvel établissement.

**Calendrier : Phase 2 : De mai à décembre 2017 (nouveaux groupes de travail)**

**Phase 3 : Début 2018 lancement de la structure**

Le Directeur de l'ISTV se dit surpris d'avoir à ce jour eu qu'une seule réunion avec l'INSA. Il est aussi étonné du manque de communication et de temps (restons constructifs !)

Le Président de l'Université souhaite que la majorité des masters soit labélisés INSA.

Cette fois ci, l'ensemble des personnels est unanime en exprimant des craintes. La situation a drôlement changé.

On intervient pour avoir des détails sur le fond du projet. On précise de suite que les groupes de travail prévus de fin juin à mi-juillet n'ont pas d'importance à nos yeux. On ne discute pas de ces sujets pendant que la fac est vide.

Sur le fond, on a le droit à la même réponse pour connaître les avantages des étudiant.es de l'ISTV à valider cette fusion avec l'ENSIAME et la FSMS : les étudiant.es de l'ISTV pourront profiter des équipements de l'ENSIAME. Et c'est tout. La suite à la rentrée 2017/2018.

### 3) Budget rectificatif n°1

Il s'agit d'une modification du budget. Unanimité moins 1 voix contre (la nôtre, SEL-CGT) car nous refusons d'approuver des budgets aussi austéritaire. On n'est pas là pour cogérer la crise.

### 4) Règlement cycle licence et masters.

L'ISTV modifie ses règlements pour s'adapter à ceux généraux de l'UVHC et pour répondre à des exigences de certains et certaines profs. L'ensemble des modifications est surligné en jaunes. C'est globalement très négatif pour les étudiant.es. Les règlements sont en pièce jointe.

L'association Sphimx via ses 3 élu.es étudiant.es (membre de la FEV) intervient et fait plusieurs demandes comme l'anonymat des copies. On soutient. Le Directeur répond que rien n'est possible.

On a par exemple, la **suppression des 15 minutes de retard tolérées en examen**. Maintenant, entrée interdite dès que l'enveloppe des copies est ouverte.

Autre exemple (dans le règlement des masters) : Il est rajouter : « *L'étudiant est soumis à l'obligation de suivre les enseignements sous toutes leurs formes : cours, TD, TP, etc.,* » (page n°3) Cela signifie que **les absences seront comptées en CM**, ce qui est interdit.

Bien entendu on votera contre, l'élu de la liste Indépendante aussi. La Sphimx vote pour ainsi que l'ensemble des membres du personnel.

Les calendriers pédagogiques sont approuvées à l'unanimité.

### 5) Conventions

Des conventions sont votées (elles sont logiquement accessibles sur l'ENT).

Il s'agit d'un partenariat qui existe depuis longtemps. Pour former des militaires étanger.es. Le client est Saoudien. Le partenaire est La Société Défense Conseil Internationale (DCI)

N'ayant pas beaucoup d'éléments de réflexion et ayant reçu ces conventions quelques jours avant le conseil, on vote contre. Le reste approuve.

### 6) Liste des Président.es de jury

Unanimité moins 1 abstention (la nôtre). On n'est pas en capacité de juger les Présidents et Présidentes de jury.

## 7) Ouverture de formation en apprentissage en 2018

L'ISTV veut ouvrir 2 Formations en Apprentissage en 2018. Il s'agit d'une **L3 Audiovisuelle et d'un Master Cyberdéfense**.

On nous explique que c'est urgent car Lille 3 ouvre une *Licence Pro numérique (?)* (Vive la concurrence entre les universités publiques) et M. Delot explique qu'il faut plus d'apprenti.es l'année prochaine. Effectivement, les apprenti.es rapportent de l'argent.

### **Autour de ce dossier de l'apprentissage, il faut comprendre ceci.**

Les lois LRU 1/2007 (Pécresse), et LRU 2/2012 (Fioraso) en renforçant l'autonomie financière de tous les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche n'ont en fait abouti qu'à précariser, voire à plonger dans un déficit financier récurrent la plupart des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Dès lors, les conseils d'administration de ces établissements, n'ont eu de cesse de rechercher les moyens financiers de l'équilibre budgétaire. Le ministère le reconnaît lui-même : « *la plupart des formations proposées en apprentissage par les universités l'ont été pour pallier la diminution des dotations ministérielles et pas seulement pour répondre aux besoins des branches ou entreprises* ». Il faut savoir qu'au titre de l'apprentissage, les universités en particulier, bénéficient des fonds issus de la taxe d'apprentissage via les CFA auxquels ils sont rattachés (remboursement, mise à disposition des salles, salaires des enseignant.es...). Elles bénéficient aussi de dotations calculées par le ministère grâce au modèle SYMPA (Système de répartition des Moyens à la Performance et à l'Activité) relatives au nombre d'étudiant.es inscrits aux examens (dont les apprenti.es).

On intervient alors pour expliquer qu'on s'abstiendra.

De plus, l'apprentissage est très précaire pour les étudiant.es concerné.es. Car cela signifie qu'il y aura des périodes dans l'entreprise, où l'étudiant.e est peu ou pas payé. Et cela nécessite beaucoup de frais.

Exemple : Un ou une étudiant.e en apprentissage audiovisuel devra se loger à Valenciennes (pour les cours) et dans une autre ville, souvent Paris, où il/elle travaille.

1 seule abstention donc, la nôtre.

Pour comprendre notre positionnement, la FERC (Fédération de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture) de la CGT a réalisé ce dossier : **Questions sur l'Apprentissage(s) : NI TOTEM NI TABOU !**

A lire ici : <http://www.ferc-cgt.org/apprentissage#neuvieme>